



Plusieurs conclusions peuvent être tirées au terme de ce rapport. Certaines rejoignent, en les renforçant ou les complétant, les observations que la Cour a formulées les années précédentes.

La première conclusion a encore trait aux **comptes**. La réforme visant à obtenir, plus rapidement, des comptes plus fiables et en droits constatés, est bien engagée mais doit être achevée dans les plus brefs délais. C'est la première priorité, sur laquelle la Cour attire à nouveau l'attention avec la plus grande vigueur. Dans la situation actuelle, il n'est pas possible d'asseoir un diagnostic certain sur l'état des comptes. Les récentes améliorations ont créé, comme toujours, une hétérogénéité par rapport au passé, rendant la lecture des phénomènes paradoxalement plus difficile. Il importe de dépasser cette situation en achevant la réforme en cours. Cela suppose qu'elle soit considérée par les différentes parties prenantes, les organismes de base, les caisses nationales, les pouvoirs publics, comme une priorité de très haut rang, à laquelle il faut, durant deux ou trois ans, consacrer les moyens suffisants, donc nettement accrus. Il importe enfin que les propositions formulées par la MIRCROSS soient effectivement mises en œuvre. En aval des comptes, les conditions de préparation de la loi de financement et d'information du Parlement sur l'ONDAM doivent encore s'améliorer.

L'imprécision des comptes n'empêche pas de constater qu'ils ont évolué positivement en 1999. C'est la première fois depuis dix ans que le régime général est équilibré. L'amélioration tient à la conjoncture et à des réformes engagées dans la famille, la vieillesse, la maladie. Il faut profiter de cette situation pour prolonger les réformes engagées et en engager d'autres. Des différents thèmes étudiés dans ce rapport émergent quelques priorités :

Le **nécessaire développement**, à côté de la politique d'assurance maladie et articulée avec elle, d'une politique de la santé, où la prévention et le dépistage aient toute leur place. L'expression des besoins, la veille et la sécurité sanitaires ont désormais leurs canaux, leurs instruments. Il faut mieux les organiser, les articuler entre eux pour qu'à la période de foisonnement et de création d'organismes des dernières années succède une période de plus grande structuration.

Le **nécessaire aménagement de notre système de retraites**, non seulement pour en garantir le financement à long terme, mais aussi pour en accroître l'équité. L'exemple des avantages familiaux et conjugaux de retraite, très inégaux car très divers selon les régimes, est ici frappant.

La **nécessaire et urgente rénovation du dispositif de régulation** dans le domaine de l'assurance maladie : cela recouvre des thèmes aussi divers mais aussi fondamentaux que la nomenclature et le codage des actes, le renforcement et la clarification de la coordination des politiques au niveau régional, la maîtrise des dépenses de médicaments, enfin la refonte du dispositif conventionnel entre l'assurance maladie et les professionnels de santé.

La **nécessaire amélioration de la qualité du service rendu aux usagers** de la sécurité sociale. Les prestations sont versées en temps et conformément aux règles – par exemple les prestations familiales et les retraites – et c'est un excellent point, mais l'accueil de l'utilisateur, en particulier l'accueil téléphonique, doit progresser, compte tenu notamment de la profonde modification des profils des usagers. Comme toutes les personnes, toutes les familles ne bénéficient pas des prestations auxquelles elles ont droit, il conviendrait de développer, au moins dans le cas des prestations familiales et de logement, une politique active d'accès aux droits.

Ces différentes réformes ou améliorations renvoient naturellement à des préoccupations de **gestion**. La formalisation de liens entre l'Etat et les branches, et au sein des branches entre les caisses nationales et les organismes locaux, a été profondément modifiée par l'établissement de conventions d'objectifs et de gestion et de contrats pluriannuels de gestion. Cette évolution est positive. Ces instruments doivent cependant, après une première "campagne", être mieux utilisés au service d'une évolution des organisations visant à la fois à réduire les coûts et à améliorer la qualité du service.

La Cour réitère à ce propos ses conclusions de l'an dernier sur l'organisation du régime général et de chacune de ses branches. La situation actuelle, héritée de l'histoire, ne paraît pas optimale, dès lors que la recherche de la qualité des prestations et des services et la maîtrise des dépenses deviennent des priorités. En particulier, le

rôle des caisses nationales comme "têtes de réseau" doit s'accroître, chaque branche doit pouvoir se différencier des autres, y compris en matière de gestion du personnel. Enfin, au sein de chaque branche, la répartition territoriale des organismes locaux et des fonctions doit évoluer.